



Séisme HAÏTI

se reconstruire



Ensemble, permettons aux enfants d'Haïti de reprendre le chemin de l'école.



www.aide-et-action.org

Aide et Action est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'éducation.

coupon-réponse à retourner, accompagné de votre chèque, à :
Aide et Action - 53 bd de Charonne - 75545 Paris cédex 11

j'agis !

JE FAIS UN DON (par chèque)

Je choisis de verser €

JE PARRAINE le projet de reconstruction en Haïti

d'un montant de minimum 20 €/mois €

Je joins un chèque correspondant à mon premier mois de parrainage / je peux arrêter ce versement à tout moment.

Mlle Nom
Mme Prénom

M. Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. E-mail

MAG 114



selon la loi, le montant du don est déductible d'impôts à hauteur de 66% du montant total annuel, dans la limite de 20% de vos revenus imposables.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant, figurant sur notre fichier. Il suffit pour cela de nous écrire.